

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Poudre.
 Nom commercial : OXYDE DE ZINC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.
 Industrie pharmaceutique.
 Industrie cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 145 rue de Paris
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: N; R50-53

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Acute 1)
 Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention (CLP : Aquatic Chronic 1)

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : SGH09
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Intervention : P391 - Recueillir le produit répandu.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
2 Identification des dangers (suite)
2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
oxyde de zinc	: > 99,8	1314-13-2	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	N; R50-53 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1

4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Premiers secours

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Lavez les vêtements avant réutilisation.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Rétracter fréquemment les paupières. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- **Ingestion** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.
- **Contact avec la peau** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Contact avec les yeux** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- **Ingestion** : Dangereux pour la santé si ingéré en grande quantité. Douleurs abdominales, nausées. Crampes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux. /oxyde

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Le produit n'est pas inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Réduire à un minimum la production de poussières.
- Précautions individuelles** : Ne pas respirer les poussières.
Porter un vêtement de protection approprié.
Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.
Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

OXYDE DE ZINC
OXYDE DE ZINC
7 Manipulation et stockage (suite)

Manipulation : Eviter le contact avec la peau. Danger pour l'environnement. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans les conteneurs d'origine.

Stockage - à l'abri de : Alcalis forts. Rayons directs du soleil. Bases. Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Contrôle de l'exposition : PNEC
 eau douce : 2.6µg/l
 marin : 7.6µg/l
 sédiment d'eau douce : 146mg/kg dwt
 usine de traitement d'eaux usées 64.7µg/l
 sédiment d'eau de mer : 70.3mg/kg dwt
 sol : 44.3mg/kg dwt
 DNEL (local)
 Oral - opérateur : 62.2mg/day
 Dermal - opérateur : 6223mg/day
 Inhalation - opérateur : 6.2mg/m³
 Inhalation - consommateur : 3.1mg/m³

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. P2
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc. coton ou cuir
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition professionnelle : (fumée) VME : 5mg/m³ (8h)
 (Poussières) VME : 10mg/m³ (8h)

9 Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect**
- Etat physique à 20 °C** : Poudre.
- Couleur** : Blanc(he).
- **Odeur**

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Odeur	: Inodore.
• Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
• pH	
pH	: 7 - 8 (ISO 787/9)
• Point de fusion / Point de congélation	
Point de fusion [°C]	: 1970 - 1975
Point de sublimation [°C]	: 1975
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
• Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Ininflammable.
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité	: Aucun danger significatif. (VDI2263)
• Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
• Densité relative	
Densité	: 300 - 2000 kg/m ³ (DIN 53 466)
Masse volumique [kg/m ³]	: 5610
• Solubilité	
Solubilité	: Acides. Bases.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble. < 2 mg/l (LISEC BO 016 1997)
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
• Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Viscosité	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Masse moléculaire : 81,38

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

10 Stabilité et réactivité (suite)**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

Matières à éviter : Acides. Bases. Alkali.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

- **Inhalation** : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

- **Oculaire** : La poussière peut provoquer une irritation douloureuse des yeux et un larmoiement.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 15000 (OECD 401)

Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 7950

Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg] : poussière et brouillard > 5700 mg/m³ (4h)

Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant. (OECD 404)

Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant. (OECD 405)

Toxicité chronique : 50 mg/day

Sensibilisation : Aucun risque de sensibilisation. Magnusson & Kligman

Cancérogénicité : Aucun agent suspecté cancérogène. Classe A4 (ACGIH)

Mutagénicité : Aucun danger significatif.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Aucun danger significatif.

Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Aucun danger significatif.

12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Chronique NOEC daphnia magna - Neonate (48h) : 0.4 mg/l eau douce

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 1000

IC50 72h Algae [mg/l] : 0,17 (Selenastrum Capricornutum)

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 2246 (Pimephales Promales)
> 320 (Lepomis macrochirus)

CL50-96 Heures - poisson [ppm] : 1,1 - 2 (Oncorhynchus mykiss)

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

12 Informations écologiques (suite)

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classe WGK (Allemagne) : 2

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Généralités****Déchets dangereux par suite de leur toxicité.**

: Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**Etiquetage ADR**

ADR/RID : Classe : 9
Groupe : III

I.D. n° : 90

- ADR Classe : 9

OXYDE DE ZINC

OXYDE DE ZINC

14 Informations relatives au transport (suite)**14.4. Groupe d'emballage**

- Groupe d'emballage ADR : III

14.5. Danger pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Symbole(s) : N : Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Terminé

16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document